

info

COMMERCE DU BOIS | SCP 125.03 | JUILLET 2024

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2024

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024

Au 1^{er} juillet 2024, une indexation de 1,24 % est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} juillet 2024 :

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEURS - 38H/SEMAINE

Non-qualifié à l'embauche	16,24 €
Non-qualifié, après 6 mois	16,61 €
Spécialisé	16,85 €
Qualifié	17,13 €
Surqualifié	17,36 €

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEUR TRANSPORTEUR ROUTIER

Salaires minimum	16,85 €
RGPT	0,67 €

SALAIRES MINIMA ÉTUDIANTS - 38H/SEMAINE

15 ans	9,42 €
16 ans	9,76 €
17 ans	10,96 €
18 ans	12,33 €
19 ans	13,70 €
20 ans	15,42 €

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



L'affiliation à la CSCBIE offre de nombreux avantages !

Voici quelques exemples de réductions d'application au **1^{er} mars 2024**.
Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions
actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR pour télécharger l'application
'Ekivita Edenred'. Vous y trouverez toutes les réductions
et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE.